



# Déclaration de la CGT lors de la réunion du comité social d'administration de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

**le 27 juin 2023**

## **La réforme des retraites, nous n'en voulons toujours pas !**

Le gouvernement, après avoir épuisé tous les artifices de procédures de la constitution, des lois, du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, a finalement publié sa loi scélérate sur le recul de l'âge de la retraite à 64 ans. Ceci alors qu'elle n'a même pas été votée par le parlement. Cette réforme antisociale a été voulue et attendue par le patronat pour rétablir son taux de profit. En effet, les milliards de dividendes ruisselant sur les actionnaires des grandes entreprises ne sont jamais suffisants et il en faut toujours plus. Pour cela, le patronat fait payer les salariés, soit directement comme c'est le cas par cette réforme où c'est bien la durée du travail qui est allongée pour tous, mais aussi indirectement en détournant l'argent de l'État et des services publics, afin qu'il serve de subventions à fonds perdus aux entreprises. Ainsi, les services publics n'ont plus les moyens d'assurer leurs missions. Pour nos services, ce sont pourtant les activités essentielles de la préservation de l'environnement, de la biodiversité, de la prévention des risques naturels et industriels, de la sécurité des transports terrestres, du logement pour tous, etc, etc.

La réforme des retraites n'est qu'un pas de plus dans la destruction de l'État social telle que souhaité par le patronat au profit de ses intérêts financiers. Ainsi, le gouvernement, après avoir mis plus de 400 milliards dans le budget de l'armement, pour le plus grand bénéfice des sociétés spécialisées dans ce genre de fournitures, prépare un plan d'austérité majeur dans les autres domaines. Et encore une fois, ce ne seront pas les subventions aux entreprises qui sont concernées tant on voit valser les milliards d'argent public autour des projets de « gigafactories » et autres usines potentielles de groupes capitalistiques qui n'ont pas besoin de ces sommes pour boucler leurs fins de mois. Encore une fois, la sécurité sociale est une cible désignée d'économies, au nom de prétendus « abus ». Ainsi, l'argent des cotisations des salariés va être détourné des hôpitaux, des soins, de la prévention au profit de ces subventions exorbitantes. Et en même temps, il est expliqué aux salariés qu'ils doivent se payer une « protection sociale complémentaire » (PSC) obligatoire gérée par des sociétés d'assurance et dont le coût est directement prélevé sur les salaires. Or, ces sociétés qui gèrent la PSC, quand bien même elles se parent du nom de « mutuelle », ne visent qu'à dégager des marges et des bénéfices. De plus, ce système dual entre la sécurité sociale et ces sociétés privées fait porter sur les salariés des coûts de gestion injustifiés et injustifiables. La CGT revendique donc le remboursement de 100 % des dépenses de santé et de prévoyance par la sécurité sociale.

La ministre de l'Énergie a osé parler il y a quelque temps de « sobriété subie ». Concernant les salaires, on peut parler d'austérité subie. Depuis de trop nombreuses années, le traitement indiciaire est rongé par l'inflation dans des proportions phénoménales. Ainsi, en euro constant, le point d'indice a perdu plus de 16 % de sa valeur depuis 2010. Les échelles de catégorie C et de catégorie B sont de plus en plus écrasées au niveau du SMIC et ce sont celles de catégorie A qui s'en rapprochent maintenant dangereusement en début de carrière. Pour cacher la misère, l'État verse des primes qui finissent par représenter 20, 30, voir 50 % du salaire. Or ces primes ne comptent que peu pour la retraite. En cas d'arrêt maladie de longue durée, elles sont rabotées, etc. En outre, leurs modes d'attribution sont obscures, pour ne pas dire à la tête du client. Face à une inflation qui dépasse les 5 à 6 % en rythme annuel, le gouvernement a décidé de verser une aumône à ses agents : accorder une revalorisation de 1,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet, 5 points pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (une vingtaine d'euros) et... une prime ponctuelle pour les agents rémunérés moins de 3 250 € par mois. Bref, pour la CGT, le compte n'y est clairement pas. Nous tenons à réaffirmer nos revendications soit :

- L'intégration des primes dans le salaire indiciaire, ou à tout le moins le socle de l'IFSE
- Le repyramide de l'ensemble des grilles de salaire afin, par exemple, que les agents de catégorie C1 n'en soient pas réduits à une hausse d'un point au passage de chacun des 10 premiers échelons sur une grille qui en compte 11 !
- La revalorisation du point d'indice en fonction de l'inflation

Les services publics sont aussi une nouvelle fois visés par cette austérité. Alors que le budget du ministère de l'Écologie sert pour l'essentiel à des subventions à fonds perdus : aides à l'achat de véhicules électriques (dont l'intérêt écologique reste d'ailleurs largement à prouver), à la rénovation des logements... Ce sont une nouvelle fois les services qui vont voir leurs moyens s'étioler. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur le fait que le plan de sobriété de la DREAL qui est à l'ordre du jour de ce CSA n'est d'autre but que de convaincre les agents de se serrer eux-mêmes la ceinture sur les moyens qu'ils peuvent avoir pour travailler. Car il ne s'agit au fond pas d'un plan réellement vertueux sur le plan écologique, mais bien d'un nouveau plan d'économies budgétaires. Certes, toutes les réductions d'émission de polluants sont bonnes à prendre, mais ne nous y trompons pas, quels que puissent être les efforts des agents de la DREAL, cela ne représente qu'une goutte d'eau comparé aux émissions des plus gros pollueurs. Ainsi, en France, 50 sites industriels représentent à eux seuls 50 % des émissions industrielles de CO<sub>2</sub>. On voit donc qu'une réduction des émissions, même très limitée, sur ces seuls sites aura un effet incommensurablement plus grand que d'éteindre la lumière dans les couloirs de la DREAL ou d'appliquer l'éco-conduite. Pour la CGT, c'est le rôle de l'État de normer les émissions des gros émetteurs de polluants pour les réduire et la surveillance du respect de ces normes font partie des missions des DREAL. C'est par des mesures concernant les gros émetteurs de polluants que la biosphère sera préservée et le réchauffement climatique limité. C'est pourquoi la CGT demande que la DREAL ait les moyens en effectif et budget pour assurer ses missions pour atteindre réellement ces objectifs.